

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 153 Rect.

présenté par
M. Piron

ARTICLE 9

Après la deuxième occurrence du mot :

« article »,

rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 57 :

« L. 212-7 du code du cinéma et de l'image animée. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination rédactionnelle.